

D.2017.07.05.4.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

4 - STRATEGIE MOBILITES

4.2 - ADOPTION DU PRINCIPE DE MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION MIXTE SMEAT / SMTc SUR LA COHERENCE URBANISME / MOBILITES, EN DECLINAISON DES ORIENTATIONS DES SCOT ET PDU DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

1. Contexte

Dans une dynamique démographique et économique forte et pérenne, sur un territoire sans contrainte géographique particulière, avec des conditions budgétaires contraintes pour les collectivités, la problématique de la cohérence urbanisme/déplacements est un enjeu clairement posé à l'échelle de la grande agglomération toulousaine, afin de s'inscrire dans un développement urbain et démographique durable et soutenable.

Cette importance toute particulière des enjeux de cohérence urbanisme / mobilités se traduit notamment par :

- Un contexte de métropolisation en cours de la grande agglomération toulousaine, au sein d'un espace régional lui-même en évolution, ou des grands projets urbains et d'infrastructures sont en émergence, modifiant durablement les territoires et les pratiques de mobilités.
- Une sensibilité prise par la question des mobilités et de la densification des territoires de la grande agglomération toulousaine, voire au-delà à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine.
- Des enjeux nationaux de cette question en termes de lutte contre les pollutions atmosphériques et de réduction des gaz à effet de serre.
- Des réflexions engagées par les collectivités, en vue de la production de nouveaux outils de cohérence urbanisme / mobilités, permettant de traiter la question des densités en lien avec le niveau de desserte en transports publics, lesquelles rejoignent la démarche dite de « pacte urbain » proposé par le SMTC dans le cadre du Projet Mobilités 2020.2025.2030, à mettre en œuvre sur les territoires de cohérence urbanisme / mobilité identifiés par le SMEAT et inscrit au schéma de cohérence territoriale tel qu'approuvé le 27 avril 2017.

Cette spécificité, et l'importance toute particulière que représente, pour la grande agglomération toulousaine, la cohérence urbanisme / mobilités et l'emboîtement des outils d'aménagement du territoire et d'organisation des réseaux de transport, conduisent le SMTC à proposer la mise en place d'un partenariat privilégié avec le SMEAT.

2. Le dispositif proposé

Pour satisfaire à cette exigence de co-production entre acteurs institutionnels et autorités responsables de la planification urbaine et de l'organisation des réseaux à l'échelle supra-communale, il est proposé l'installation d'une commission mixte SMEAT / SMTC (à l'instar de la mise en place de la Conférence des Exécutifs réunissant les autorités organisatrices et leurs collectivités membres), permettant d'aborder l'ensemble des sujets inhérents aux besoins de cohérence urbanisme / mobilités :

- Traduction dans les PLUi-H et PLU des contenus du SCoT et du PDU.
- Elaboration des pactes urbains pour les territoires concernés.
- Prospective urbaine au-delà de l'horizon 2030.
- Programmes d'études nécessaires à l'organisation des territoires.
- Interface avec les SCoT limitrophes et dialogue métropolitain.

Le dispositif proposé repose sur la mise en place d'outils permettant d'œuvrer en cohérence, à l'échelle d'un territoire commun de 115 communes et 5 intercommunalités (Toulouse Métropole, Sicoval, Muretain Agglomération, Save au Touch et Coteaux de Bellevue) :

- Suivi et cohérence des démarches réglementaires de révision (calendrier de travail, partenariat, procédures de consultation et de concertation, gouvernance et méthodes de travail).
- Information et échanges réciproques sur les études et travaux en cours, pouvant contribuer à l'identification des éléments stratégiques, d'enjeux et programmatiques de l'un ou l'autre des documents SCoT et PDU.
- Participation et organisation conjointe en cas de besoin aux différentes commissions mises en place : technique, thématique, territoriale.
- Traitement conjoint de dossier relevant de la cohérence urbanisme / mobilités, en vue d'adopter des positions convergentes sur les problématiques communes aux deux syndicats.

Cette proposition nécessitera la reprise du protocole de collaboration mise en place en juillet 2008 lors de l'élaboration du SCoT et de la première révision du PDU.

*
* *

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : ADOPTE le principe de mise en place d'une commission mixte SMEAT/SMTC sur la cohérence urbanisme mobilité, en déclinaison des orientations des SCoT et PDU de la grande agglomération toulousaine.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président du SMTC à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en place du dispositif proposé.

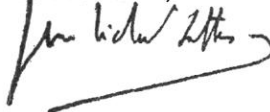
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.
- A Monsieur le Président du SMEAT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES